



## Protéger et défendre les victimes de crimes économiques

### Pourquoi “SHERPA”?

Les Sherpas sont un peuple de montagnards originaires des régions du Népal dont les guides sont réputés pour leur endurance, leur dextérité et leur audace ; ils sont si fiables que leur nom est devenu synonyme de « porteur ». Comme eux, notre association ambitionne d’accompagner les populations victimes de crimes économiques dans leur quête de justice.

### Qui sommes-nous?

SHERPA, association de type loi 1901 basée à Paris, a été créée en 2001 en vue de protéger et défendre les populations victimes de crimes économiques.

SHERPA rassemble des juristes et des avocats venus de divers horizons, et travaille en étroite collaboration avec de nombreuses organisations de la société civile à travers le monde.

Les activités de SHERPA reposent également sur le généreux soutien de volontaires, stagiaires et d’avocats travaillant *pro bono*.

### Que faisons-nous?

#### Vision et Mission

Convaincue que le droit constitue un outil précieux pour agir en faveur du développement, SHERPA a choisi de mettre ses compétences et son savoir-faire juridiques au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire (ODM).

## **Programmes**

### **1. Flux financiers illicites et développement**

Qu'il s'agisse de l'argent de la corruption ou de l'évasion fiscale des multinationales, les flux financiers illicites constituent un enjeu majeur de développement. Ils réduisent les ressources disponibles pour les services publics essentiels et aggravent le poids de la dette des Etats, particulièrement des pays du Sud. La situation est telle qu'aujourd'hui encore la plupart des gouvernements des pays en développement ne parvient pas à satisfaire les besoins humains les plus élémentaires.

SHERPA mène des campagnes visant à dénoncer la fuite illicite des capitaux.

### **2. Globalisation et droits humains**

La Commission européenne a défini la RSE comme « L'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes » (Livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises, 2001).

Une telle position reste insuffisante pour SHERPA qui milite vivement pour la mise en place d'un cadre juridique contraignant à l'endroit des entreprises transnationales.

## **Moyens d'action**

### **1. Assistance juridique**

Forte de son réseau de juristes et d'avocats, SHERPA apporte son soutien aux populations victimes de crimes économiques.

L'association utilise toute sorte d'outils juridiques allant de la négociation à l'utilisation d'instruments de soft Law (principes de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales, Codes de conduite), et au déclenchement d'actions judiciaires (devant les juridictions civiles, pénales ou administratives).

### **2. Recherche & plaidoyer**

En tant que cercle de réflexion, SHERPA développe de nouveaux outils juridiques et mène des campagnes de plaidoyer auprès des acteurs économiques et des autorités publiques dans le but de promouvoir une meilleure régulation des activités commerciales et des flux financiers transnationaux.

### **3. Sensibilisation & formation**

Convaincue que la transmission des savoirs participe favorablement au développement, SHERPA organise des ateliers de sensibilisation auprès des organisations de la société civile afin de les éveiller aux enjeux de la criminalité économique et de leur donner les moyens de la combattre.

## Comment travaillons-nous ?

### Partenaires



SOMO



GREENPEACE



**ECCHR! EUROPEAN CENTER  
FOR CONSTITUTIONAL AND HUMAN RIGHTS**



**U N C A CIVIL  
SOCIETY Coalition**



**FORUM CITOYEN  
POUR LA RESPONSABILITÉ  
SOCIALE DES  
ENTREPRISES**

### Financeurs

Depuis sa création, SHERPA a bénéficié du soutien financier des fondations suivantes :

- La Fondation France Libertés - Danièle Mitterrand
- Sigrid Rausing Trust
- La Fondation Charles Leopold Mayer pour le Progrès de l'Homme
- Open Society Institute
- La Fondation de France
- L'Organisation internationale de la Francophonie

Association SHERPA  
22, rue de Milan  
75009 Paris  
France  
Tel : 33-1 42 21 33 25  
[contact@asso-sherpa.org](mailto:contact@asso-sherpa.org)

**RENDEZ-NOUS VISITE!**

[www.asso-sherpa.org](http://www.asso-sherpa.org)